

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (INITIAL)

<u>Lieu</u>	Désertines	Moulins	Vichy
<u>Dates</u>	Lundi 02 et mardi 03 mars 2020	Lundi 8 et mardi 9 juin 2020	Jeudi 1 ^{er} , vendredi 2 octobre 2020

Participation demandée aux artisans, conjoints, salariés : **84 € (1) déjeuners offerts**

OBJECTIFS

- Intervenir efficacement face à une situation d'accident en portant secours à la(les) victimes(s).
- Mettre en pratique en toute sécurité ses connaissances en matière de prévention des risques face à une situation dangereuse dans le respect de l'organisation existante et des procédures spécifiques à l'entreprise

PRE-REQUIS

Aucun

ORGANISME/FORMATEUR

ACS FORMATION SARL (organisme habilité par l'INRS, Forprev sous le n°867039/206/SST-01/O/06)
Alain CATTIER ou Céline CELLIER

DUREE

2 jours (14 heures)

NOMBRE DE PARTICIPANTS

10 personnes maximum

MOYENS ET METHODE

PEDAGOGIQUES

Les apprentissages sont réalisés selon le principe d'une pédagogie ternaire : phase de découverte – phase d'apprentissage – phase d'application
Les techniques pédagogiques utilisées sont diverses :

- Découverte : discussion sur la base d'une photo ou d'une vidéo – brainstorming – travail en sous-groupes – questions/ réponses à la cantonade – étude de cas etc....
 - Apprentissage : exposé surtout interactif – apport de connaissances - travail en sous-groupes – étude de cas - démonstration pratique – exercice collectif – apprentissage gestuel etc....
 - Application : simulation – QCM – entretien individuel ou collectif etc....
- La conduite à tenir sera étudiée prioritairement en fonction des situations inhérentes aux risques de chaque profession présente dans la formation

.../...

PROGRAMME DU STAGE

Le Sauveteur Secouriste du Travail (S.S.T.) : situer le cadre juridique du S.S.T.

Rôle au sein de son entreprise et hors situation professionnelle
Cadre juridique (Code du Travail et Code Pénal)
Limites de compétences/responsabilités

Protéger : réaliser une protection adaptée

Conduite à tenir en cas d'alerte à la population ou d'attaque à caractère terroriste
Analyse d'un accident du travail
Principes d'action permettant de protéger
Apprentissage des 2 techniques de dégagement

Prévenir les risques professionnels

Situer son rôle de S.S.T. dans l'organisation de la prévention
Organisation de la prévention au sein de l'entreprise
Rôle du S.S.T. dans cette organisation
Moyens et limites d'action du S.S.T. dans la prévention

Contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention

Actions possibles à mettre en œuvre pour assurer une action de prévention/protection adaptée permettant d'éviter l'accident
Détermination d'un choix en fonction des principes généraux de prévention

Examiner la ou les victime(s) avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir :

Recherche dans l'ordre chronologique **des différents signes indiquant que la vie d'une victime est menacée**
Associer le **résultat à atteindre** visant à empêcher l'aggravation de l'état de la victime – Priorisation - Notion de surveillance

Alerter les secours

Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement : consignes internes à chaque entreprise concernée (organisation de l'alerte en cas d'accident, numéros de téléphone des secours publics extérieurs, message d'alerte, organisation de l'accès des secours)

Informers les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention dans l'entreprise de la ou des situations dangereuses repérées :

Avant que l'accident ne se produise, et en présence d'une situation de travail dangereuse :
Identification de la (des) personne(s) à informer en fonction de l'organisation en matière de prévention et construction du message à transmettre (décrire la situation, décrire les actions mises en œuvre, justifications)

Secourir la ou les victimes de manière appropriée : thème 1 saignements abondants

Compression locale (compression manuelle et pansement compressif).
Utilisation possible de matériel de la trousse de secours
Garrot « tourniquet »
Cas particulier du saignement de nez
Cas particuliers : autres saignements extériorisés
Informations concernant les accidents d'exposition au sang

.../...

MODALITE D'EVALUATION

- **Evaluation diagnostique** (environ 10 mn), en début de formation, sous la forme d'un petit questionnaire

- **Evaluation formative continue individuelle** à l'aide d'une fiche de suivi créée par l'équipe pédagogique du centre de formation
Outils d'évaluation : QCM – questionnaires oraux collectifs et individuels – travail en sous-groupes – entraînements gestuels et techniques – mises en situation d'accidents simulés

- **Evaluation certificative** (environ 1 h à 1 h 30 pour le groupe, soit 6 à 10 mn par personne), à l'aide de la fiche nationale obligatoire éditée par l'INRS

Tout stagiaire doit valider deux épreuves distinctes finales :

- la conduite à tenir globale du SST face à un accident du travail (sur la base d'une mise en situation simulée)
- Une discussion validant les connaissances du stagiaire en matière de prévention des accidents

Tout stagiaire ayant satisfait aux critères spécifiés par l'INRS et ayant acquis les 8 compétences prévues en formation initiale sera reconnu apte et donc avalisé ou reconduit dans sa fonction de sauveteur-secouriste du travail pour une durée maximale de 24 mois.

N.B.

En cas d'échec d'un participant, et en fonction des critères de non-validation qui auront été relevés, le formateur lui proposera (si le stagiaire le souhaite) soit un « nouveau passage » sur une autre mise en situation (si le délai le permet), soit une seconde participation à une autre session de formation.

Evaluation de la qualité et de la pertinence de la formation :

- Evaluation écrite individuelle de fin de formation réalisée par les participants
- Compte-rendu de formation réalisé par le formateur

MODALITES DE SANCTION

Délivrance d'un certificat de Sauveteur-Secouriste du Travail pour les stagiaires validés par le formateur
Attestations de fin de formation

A NOTER

Les titulaires de ce certificat à jour de leur formation continue obligatoire sont réputés détenir l'unité d'enseignement « Prévention et Secours Civiques de niveau 1 » (PSC 1), conformément à l'arrêté du 5 décembre 2002 et à l'article 4 de l'arrêté du 24 juillet 2007

Secourir la ou les victimes de manière appropriée : thème 2 étouffements par corps étranger

Enchaînement des gestes de secours chez l'adulte ou le grand enfant (tapes dans le dos – méthode de Heimlich ou compressions abdominales)
Cas particulier de la femme enceinte ou de la personne obèse
Enchaînement des gestes de secours chez le petit enfant (tapes dans le dos – compressions thoraciques)
Cas particulier de la victime qui perd connaissance
Cas particulier de l'obstruction partielle des voies respiratoires

Secourir – cas concrets intermédiaires sur les thèmes 1 et 2

Secourir la ou les victimes de manière appropriée : thème 3 brûlures

Conduite à tenir générale
Cas particuliers (produits corrosifs, brûlures électriques, brûlures internes par ingestion ou inhalation)

Secourir la ou les victimes de manière appropriée : thème 4 plaies

Conduite à tenir générale sur les plaies graves en fonction de leur localisation
Cas particulier de la section de membre
Gestes à réaliser face à une plaie simple

Secourir la ou les victimes de manière appropriée : thème 5 traumatismes osseux

Situation concernant une chute avec traumatisme de la nuque
Conduite à tenir générale
Cas des autres traumatismes possibles

Secourir la ou les victimes de manière appropriée : thème 6 malaises

Conduite à tenir face à une suspicion d'accident cardiaque ou d'AVC
Identification des autres signes de gravité d'un malaise
Conduite à tenir générale et cas particuliers

Secourir – cas concrets intermédiaires sur les thèmes 3, 4, 5 et 6

Secourir la ou les victimes de manière appropriée : thème 7 victime inconsciente qui respire

Mise en Position Latérale de Sécurité (P.L.S)
Cas particuliers

Secourir – cas concrets intermédiaires sur le thème 7

Mise en Position Latérale de Sécurité (P.L.S)
Cas particuliers

Secourir la ou les victimes de manière appropriée : thème 8 victime inconsciente qui ne respire pas

Conduite à tenir générale à un ou plusieurs secouristes avec et sans défibrillateur
Conduite à tenir sur l'enfant et le nourrisson

Secourir – cas concrets intermédiaires sur le thème 8

Certification

Clôture

Synthèse générale - Evaluations orale et écrite - Synthèse des évaluations certificatives
Remise des documents (attestations – certificats SST) et supports de formation

(1) Cette formation dont le coût réel s'élève à 364 € nets de taxes est financée :

- ➔ pour les artisans, conjoints collaborateurs/associés par le Conseil de la Formation de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat d'Auvergne Rhône-Alpes et par la participation de l'entreprise déduite des frais de repas
- ➔ pour les salariés par l'Opérateur de Compétences (OPCO) auprès duquel vous cotisez et par la participation de l'entreprise déduite des frais de repas